

**Aide à l’installation de douches à l’italienne**

**Département du Rhône**

Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie, le Département a alloué une subvention de 120 000 € à L’EPCI Beaujolais Pierres Dorées, en lien avec les CCAS des 34 communes, pour permettre le financement et le déploiement des aides individuelles de prévention suivantes :

* amélioration de l’accès aux points d’eau par l’installation d’équipements (création de douche à l'italienne) au domicile de personnes de 60 ans et plus, pour éviter le risque de chute et maintenir l’autonomie pour la toilette.

**Le public ciblé est :**

* personnes de 60 ans et plus dont la perte d’autonomie est liée aux effets du vieillissement et non au handicap

Ces personnes devront être, pour 40 % d’entre elles au minimum, en situation d’autonomie (personnes âgées actives, GIR 5 et/ou 6 et/ou non girées) **et n’ayant pas les moyens suffisants pour entreprendre ce type de travaux.**

Les personnes rentrant dans ces critères doivent prendre contact avec le secrétariat de leur Mairie ou seront contactées par l’adjoint(e) au social de leur mairie via le CCAS, l’ADMR ou le SIAD ou enfin tout simplement par « le bouche à oreille ».

**Ces dossiers devront impérativement parvenir à la CCBPD avant le 31 janvier 2017**

**L’ensemble des travaux devra être terminé avant le 31 Mai 2017.**

En cas de demandes multiples, le choix des personnes se fera en fonction de la conformité et des dates de réception des dossiers à la CCBPD.